

Concours départemental de la Société des membres de la Légion d'honneur

« UN PARCOURS - UN TALENT » Année 2024 – 2025

REGLEMENT DU CONCOURS

Préambule

Sous la bannière « La Légion d'honneur au cœur de la Nation », la SMLH a pour ambition de contribuer au renforcement de la cohésion nationale notamment sous l'angle intergénérationnel. Dans ce but, la Société a érigé en cause nationale le soutien à la valorisation de la formation en alternance et de l'enseignement professionnel sous le titre :

L'ALTERNANCE ET L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL A L'HONNEUR

I. OBJECTIF

Il s'agit de favoriser une évolution des mentalités pour que l'apprentissage et l'enseignement professionnel ne soient plus considérés comme des filières réservées aux jeunes en situation d'échec, mais bien comme des voies de réussite, débouchant sur des emplois et offrant des perspectives de promotion sociale. Cette action concourt au renforcement de la cohésion nationale.

Six **secteurs d'activité professionnels** ont été retenus pour cette quatrième session du concours 2024 – 2025

- Les métiers de Bouche (Boucherie, Boulangerie, Charcuterie-traiteur, Chocolaterie, Pâtisserie-confiserie...)
- Les métiers du Bâtiment (couverture, électricité, maçonnerie, plomberie)
- Les métiers de la Mer (pêche, aquaculture, navigation, mécanique marine)
- Les métiers de la Métallurgie et de la transformation des métaux (chaudronnerie, tuyauterie, soudure, métallerie, usinage)
- Les métiers de la Mode (vêtements et accessoires)
- Les métiers de la Propreté et de l'Hygiène

Un prix sera décerné dans chaque **secteur d'activité professionnel**. (Un prix d'excellence et éventuellement un prix coup de cœur ou une mention spéciale du jury)

- **Un prix d'excellence** : lorsque le candidat montre un projet d'une grande valeur professionnelle et personnelle, avec un parcours abouti (supérieur aux autres candidats) en prenant en compte la présentation devant le jury ;



- **Une mention spéciale du jury pourra être attribuée** : lorsque celui-ci veut récompenser et encourager un candidat pour son effort et sa motivation ;
- **Un prix coup de cœur des jurys réunis en séance plénière pourra être attribué** : lorsqu'un candidat méritant présente un projet digne d'être valorisé.

II. PRINCIPES GENERAUX D'ORGANISATION

- Modalités d'établissement des candidatures

Tous les candidats peuvent postuler. Cependant, un candidat ne peut pas postuler sur deux départements (entreprise et centre de formation).

Un contrat de deux ans au minimum est exigé pour les apprentis et une formation de deux ans pour les élèves de lycée, sauf exception pour les candidats en reconversion ou des jeunes ayant déjà un premier diplôme.

Tous les niveaux d'études sont concernés (CAP, BP, BAC PRO, BTS, licence professionnelle et toute formation qualifiante pour les adultes, sans toutefois perdre de vue que le projet professionnel des jeunes est, en règle générale, d'autant plus affirmé et construit que leur âge et leur niveau d'études s'élèvent.

- Dossier de candidature

Un dossier de candidature est transmis à l'établissement, la personne référente du projet se chargera de le communiquer aux candidats potentiels. Ce dossier sera complété par le candidat et transmis au secrétariat de Direction de l'établissement **pour avis de l'équipe éducative** (professeurs, DDFPT, Responsable de pôle, Chef(fe) d'établissement...). **Un avis de l'entreprise de formation (contrat d'apprentissage ou accueil en période de stage) sera également nécessaire.**

Le candidat joindra également **les bulletins d'appréciation** de l'année en cours ou tout autre document de suivi d'évolution pédagogique par compétences.

III. DEROULEMENT ET CALENDRIER

- **Les candidatures**

Les dossiers de candidature seront disponibles dans les établissements **à compter du 10 Octobre 2024 et devront être retournés pour le 6 janvier 2025 dernier délai.**

Attention : Les dossiers sont envoyés à l'adresse numérique suivante :

1parcours1talent.smlh50@gmail.com

Une copie devra aussi être transmise à thomas-dumanoir.sylviane@orange.fr



- **La présélection des candidats**

Une présélection des dossiers de candidatures **aura lieu le 25 février 2025**, avec constitution d'un jury par secteur professionnel composé de **trois personnes** (un professionnel ou un représentant de la branche professionnelle, un enseignant ou formateur, un membre de la SMLH).

Les candidatures sont examinées en privilégiant :

Le mérite, le parcours, le projet professionnel, les valeurs citoyennes, le comportement irréprochable.

- **La sélection des candidats**

La sélection **des candidats** se déroulera **le 24 avril 2025** sous forme de **présentation orale** du travail des candidats. Chaque candidat devra présenter son projet, l'argumenter, en mettant tout en œuvre pour convaincre les membres du jury en s'appuyant sur de courtes vidéos, des photos, des diaporamas afin de mieux appréhender la qualité de leur travail et de percevoir la dextérité dans les gestes professionnels.

Comme lors de la présélection, les critères retenus porteront **sur le mérite, le parcours, le projet professionnel, les valeurs citoyennes, le comportement irréprochable.**

Chaque item sera détaillé dans une grille d'évaluation avec des indicateurs de performance prenant en compte la prestation du candidat lors de la présentation de son projet.

Tous les jurys (soit un jury par secteur professionnel) seront composés de **trois personnes**, (un représentant de la branche professionnelle, un enseignant ou formateur, un membre de la SMLH).

- **Proclamation des résultats**

A l'issue de la réunion des membres du jury, un procès-verbal est rédigé et signé par le président de la SMLH Manche, président du jury ou son représentant.

Le secrétariat de la SMLH Manche avise les établissements de formation concernés des résultats obtenus par les candidats, **qui se chargeront de les informer.**

IV. CEREMONIE DE REMISE DES PRIX

- **Lieu et organisation**

La cérémonie de remise des prix se déroulera dans les salons de la Préfecture de la Manche fin juin ou début juillet 2025.

Co-présidée par le Préfet et le Président du Conseil départemental de la Manche, en présence des personnalités civiles et militaires du département, du Directeur académique des services de l'Education nationale, du Directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord, des représentants des chambres consulaires, des fédérations et organisations professionnelles des établissements de formation, d'associations, des apprentis, des lycéens professionnels, des adultes en reconversion et de leurs familles.



- **Communication**

- Le lancement officiel du concours se fera au CFA IFORM de la chambre des métiers et de l'artisanat à Coutances, le 7 octobre 2024 en présence de la presse.
- Une communication sera faite sur les réseaux sociaux.
- La cérémonie de remise des prix sera reliée par les médias.
 - Sur le site départemental de la Préfecture
 - Par la radio locale,
 - Sur le site départemental de la SMLH,
 - Par la presse régionale,
 - Réseaux sociaux : LinkedIn, Instagram, Twitter, Facebook, google-form,
 - Site des établissements formateurs,
 - La presse et la radio locale seront présentes lors de la manifestation avec photos et interviews des lauréats, des personnalités, etc...

Les articles seront relayés dans la presse locale et le journal du Conseil départemental dont la diffusion à l'ensemble des citoyens ainsi que dans le magazine la Cohorte de la SMLH.

- **Récompenses**

- Le diplôme de la SMLH
- La médaille de la SMLH
- Un chèque en adéquation avec le prix décerné
- Une lettre d'appui remise pour soutenir la recherche d'emploi ou la poursuite de la formation sur demande du lauréat.
- Une lettre de félicitations et d'encouragement est adressée à tous les candidats.

